

Pratiquer l'art-thérapie pour les personnes souffrant de déficit physique, psychique ou socio-relational

RS6651 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	124, 330
Formacode(s)	14426
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2027

Certificateur(s)

GIRAUD DEROUET · SIRET : 81529363400011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'art-thérapie répond à un besoin d'accompagnement de personnes souffrant de déficit physique, psychique ou socio-relationnels afin de les aider à lutter contre les troubles dû à ce déficit. Cet accompagnement se base sur l'utilisation thérapeutique de la création artistique.

La pratique de l'art-thérapie implique donc l'utilisation de médiations artistiques qui peuvent être picturales, plastiques, musicales, corporelles etc. L'art-thérapie exploite le potentiel artistique dans une visée thérapeutique et humanitaire. Elle a pour objectif d'apporter du confort dans le quotidien de la personne en difficulté (en raison de souffrances dues à la maladie, le handicap ou les blessures de vie), que la difficulté soit passagère, de longue durée ou définitive.

L'art-thérapeute peut intervenir dans des institutions sociales, médicales, , des structures associatives ou en libéral : c'est une personne qui met sa compétence artistique au service de l'assistance aux personnes souffrant de déficit physique, psychique ou socio-relationnels (c'est-à-dire des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, de troubles psychologiques et/ou physiques, ou ayant des retards dans les acquisitions et le développement de leur personnalité, ainsi qu'auprès de publics démunis, en précarité sociale par exemple).

La certification d'art-thérapie permet d'avoir une méthode de travail fondée sur la rigueur thérapeutique et l'esprit artistique et scientifique : l'art-thérapeute établit un protocole de prise en charge art-thérapeutique en lien avec l'objectif général de l'équipe pluridisciplinaire (stratégie thérapeutique et évaluation). Il met en oeuvre des moyens adaptés et rédige des écrits professionnels (bilan et synthèses).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Identifier les besoins d'un bénéficiaire ou d'un groupe de bénéficiaires venant de sa propre initiative ou à la demande d'une équipe éducative, d'une équipe de soignants etc., en analysant le contexte d'intervention et les recommandations de l'équipe en exploitant les éléments de recherches spécifiques à l'art thérapie, afin de proposer un accompagnement du bénéficiaire ou du groupe de bénéficiaire lui permettant de réaliser son action créative en prenant en compte ses besoins.
2. Formaliser un processus d'évaluation, par la création d'une grille d'évaluation établie sur la base d'objectifs individualisés, en vue d'évaluer la progression du bénéficiaire et d'adapter, si nécessaire, les séances.
3. Organiser la logistique d'un atelier, en identifiant les besoins matériels et pratiques pour la réalisation de l'atelier, afin d'en permettre le bon déroulement et la prévention adaptées en termes de sécurité, hygiène et accessibilité.
4. Analyser son propre travail, par la réalisation d'un compte-rendu, afin d'avoir un retour critique sur son intervention, en vue de l'améliorer pour un prochain bénéficiaire.
5. Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en préparant son intervention en art-thérapie en accord avec

l'équipe et en démontrant les résultats obtenus et éventuellement les contraintes rencontrées dans la mise en place de l'atelier, afin d'optimiser l'échange d'informations sur le bénéficiaire et d'avoir un accompagnement adapté à ses besoins.

6. Réaliser une analyse du bénéficiaire, en prenant en compte son attitude, ses besoins, ses motivations, afin de construire un accompagnement adapté en art-thérapie.

7. Présenter l'accompagnement proposé à partir d'un bilan réalisé préalablement, en décrivant l'approche et les différentes techniques, en vue de permettre au bénéficiaire de comprendre l'art-thérapie et l'accompagnement proposé.

8. Mener une séance d'art-thérapie, en s'adaptant, si nécessaire, aux contraintes liées à l'attitude du bénéficiaire, afin d'atteindre les objectifs de chaque séance.

9. Le détail des compétences se trouve dans le référentiel de compétences et d'évaluation dans les documents annexés.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier n'est pas réglementé. Il existe des codes de déontologie qui donne un cadre de référence en précisant les obligations envers les personnes prises en charge, les obligations envers les autres professionnels collaborant avec l'art-thérapeute.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La formation est ouverte aux personnes disposant d'un diplôme ou certification de niveau 6, titulaires d'une licence ou d'un niveau équivalent permettant de justifier un niveau 6 (quelque soit le secteur d'activité : santé, éducation ou autre), ou titulaire d'un diplôme d'une école des Beaux-Arts, d'un diplôme d'un Conservatoire à rayonnement régional, d'un diplôme d'un CESMD (Centre d'études supérieures de musique et de danse) ou d'un diplôme d'un CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants).

A titre complémentaire, la pratique d'une activité artistique dans au moins un champ de l'art, est requise.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

La composition du jury est la suivante :

- le responsable de la formation (Président),
- un professeur de psychiatrie de la faculté de médecine, extérieur à la formation,
- deux arts thérapeutes, extérieurs à la formation.

Il est précisé que les 4 membres du jury disposent chacun d'une voix délibérative, le Président n'ayant pas de droit de vote prépondérant.

Base légale

Date de décision	27/06/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2027
Date de dernière délivrance possible	27/12/2027

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6651/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 400 €
Durée	290 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	20
Parcours menés à terme	20
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2025 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	32
Montant total engagé	74 400 €
Coût moyen par dossier	2 325 €
Durée moyenne	290 h
Période	04/2025 – 08/2026
France compétences	83 %
Reste à charge titulaire	13 %
France Travail	1 %
OPCO	1 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.